

Le ministre confirme le principe du protocole sur les mesures catégorielles mais renonce à exiger une signature préalable des fédérations syndicales. Faute de consensus il diffère la discussion sur ses projets maintenus concernant la morale laïque et le référentiel de compétences.

FO a dénoncé la volonté du ministre de vouloir contraindre les fédérations syndicales à la signature d'un « protocole d'accord » dont l'objectif est de faire prendre en charge la mise en place du projet de loi et la remise en cause du statut par les organisations syndicales elles-mêmes.

La FSU, la CGT ont également indiqué leur refus du cadre imposé par le protocole. L'UNSA et la CFDT ont réaffirmé leur attachement au principe du protocole d'accord proposé par le ministre et conforme aux accords de Bercy, que FO seul n'a pas signé en 2008.

Après réflexion le ministre a indiqué que « la signature de ce qui avait pu être présenté comme un protocole d'accord » n'était plus nécessaire pour participer aux discussions sur les mesures catégorielles. Dont acte !

Le ministre entendait présenter au CSE, 2 projets essentiels de sa réforme :

- La création d'un enseignement de la « morale laïque », prétexte au non respect de la loi de 1905 et vecteur de la remise en cause des enseignements disciplinaires.

Avant toute discussion, le ministre a prudemment reporté le point sur « la morale laïque » à un CSE ultérieur. Mais il maintient son projet.

- Le nouveau référentiel de compétences commun à tous les enseignants de la maternelle à la terminale, aux CPE et aux documentalistes ouvrant la voie à une filière de métier contre l'existence de corps définis par les statuts particuliers avec des missions spécifiques.

Force Ouvrière a exprimé son refus de voter le référentiel de compétences, destructeur des garanties statutaires des personnels.

UNSA et CFDT « insatisfaits de la méthode et du résultat » ont demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour. FSU et SNALC ont exprimé leur satisfaction du résultat obtenu par le dialogue social.

Malgré l'impossibilité de trouver un consensus, le ministre a maintenu son projet de décret mais il en diffère la discussion au CSE du 27 juin.

FO a confirmé toutes ses revendications

Montreuil le 22 mai 2013